



# LETTRE AU MINISTRE

MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Ministre,

Lors de la révision de la carte de l'éducation prioritaire de 2015, le précédent gouvernement a écarté les lycées professionnels et SEP de l'étude et a traité uniquement les collèges.

Cette mesure arbitraire et inégalitaire a eu pour conséquence une juste et importante mobilisation des personnels de ces établissements.

Cette mobilisation, sans précédent dans les LP ex-ZEP, a permis l'émergence de diverses mesures temporaires afin de maintenir des moyens pour les établissements et le maintien de l'indemnité de sujétion spéciale pour les personnels. Ces mesures avaient pour limite une nouvelle révision de la carte de l'éducation prioritaire incluant cette fois la situation des lycées professionnels et SEP.

Depuis, si le versement de l'indemnité aux personnels a été maintenu, une partie des moyens accordés aux académies se sont « dilués ».

À ce jour, suite à des reports successifs, cette révision générale de la carte de l'éducation prioritaire n'a pas encore eu lieu. Or, le dispositif transitoire entraîne au 1er septembre 2018 le début de la perte de l'indemnité pour tous les personnels « ex -ZEP » des lycées professionnels et SEP. Nous demandons, Monsieur le ministre, qu'une discussion spécifique LP et éducation prioritaire se tienne. Je la demande depuis 15 ans sans réponse effective. Nous demandons cette discussion.

Les personnels qui s'investissent sans compter dans ces établissements accueillant un public en grande difficulté sociale et scolaire ne sont en rien responsables du retard pris dans ce dossier.

Non seulement ces personnels ne voient pas leur investissement récompensé à sa juste valeur, mais ils subissent en plus l'amputation d'une indemnité déjà initialement insuffisante.

Aussi nous vous demandons, Monsieur le ministre :

- de prendre immédiatement toutes les dispositions législatives, réglementaires et budgétaires afin de permettre :
- le versement de 100 % de l'ISS ZEP initiale à tous ces personnels depuis septembre 2018 jusqu'à l'intégration de tous LP et SEP précédemment ZEP dans le dispositif REP+ ;
- le maintien de tous les moyens pour ces établissements à la rentrée 2019 ;
- de définir concomitamment une date butoir, au cours de la présente année scolaire, pour le classement effectif au 1er septembre 2019 en REP+ de tous les lycées professionnels et SEP précédemment classés ZEP et le classement en REP tous les LP et SEP qui accueillent

sensiblement le même type de public.

Outre les pétitions massivement signées par les personnels de lycée professionnel et SEP que vous trouverez en pièce jointe, nous vous informons que des préavis de grève nationaux et académiques sont déjà déposés pour le 9 octobre 2018 et, qu'à défaut de décisions concrètes répondant à ces légitimes attentes, nous nous verrons contraints de déposer de nouveaux préavis de grève.

Il est en effet hors de question pour les personnels des LP et SEP précédemment ZEP d'accepter une perte sur leur indemnité de sujétion spéciale et une perte de moyens pour leurs établissements.

Pas une heure de moins pour les établissements ex ZEP, pas un euro de moins pour les personnels : notre revendication lors du mouvement « éducation prioritaire » de 2016/2017 est plus que jamais d'actualité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma très haute considération.

**Pascal VIVIER**

Secrétaire Général du SNETAA-FO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Vivier', written over a horizontal line.